

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce lundi 6 avril 2020 à 19:30 heures par voie téléphonique.

**SONT PRÉSENTS AU TÉLÉPHONE :**

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU  
LA MAIRESSE-SUPPLÉANTE : MME KATIE DESBIENS  
LA CONSEILLÈRE : MME JESSICA TREMBLAY  
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ABSENT : M. ÉRIC LACHANCE

Assistent également à la séance par voie téléphonique, MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste.

**1. ACCEPTATION DES DISPOSITIONS SPÉCIALES ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 et que ce temps peut encore être prolongé par le gouvernement ou la ministre de la Santé des Services Sociaux ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officier municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

## **EN CONSÉQUENCE,**

**60.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique.

Il est en outre résolu que, pour ces mêmes motifs, le Conseil municipal ratifie les mesures mises en place par le maire et la directrice générale relativement à la pandémie, notamment, l'interdiction d'accès au bureau municipal pour les citoyens en date du 16 mars dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**61.04.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le directeur général par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 MARS 2020**

**62.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le lundi 2 mars 2020 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. CORRESPONDANCE**

- a) Une lettre du Ministère de la Sécurité publique, reçue par courriel le 3 mars 2020. Madame Annick Bouchard, directrice, soumet l'obligation, en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité Incendie*, qui prescrit à toute autorité locale ou régionale de soumettre un rapport d'activités adopté par résolution et le transmettre annuellement à la ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de leur année financière.
- b) Une lettre de la Commission de la représentation électorale du Québec, reçue le 13 mars 2020. Mme Catherine Lagacé, adjointe au président, accuse

réception de la demande de la Municipalité visant à reconduire son règlement divisant le territoire en districts électoraux.

- c) Une carte de remerciement de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et de la Caisse des Cinq-Cantons, reçue le 16 mars 2020, dans le cadre du Programme d'initiation aux sports de glisse.
- d) Une lettre du Ministère des Transports, Direction générale du Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau, reçue le 30 mars 2020. Il transmet un rapport synthèse d'inspection générale des éléments relevant de la Municipalité.
- e) Une lettre de la Commission de la représentation électorale du Québec, reçue le 13 mars 2020. Mme Catherine Lagacé, adjointe au président, informe la Municipalité de Saint-Bruno que sa demande de reconduction a été examinée et qu'elle répond aux conditions pour reconduire la division en districts électoraux.

#### **5. DEMANDE DU CLUB QUAD LAMONTAGNE**

**63.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme le conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Club Quad Lamontagne à circuler le long de la route Saint-Alphonse Sud en direction d'Hébertville-Station, à partir de la rue Armand jusqu'à la limite du territoire de Saint-Bruno, soit sur une distance de 1.4 kilomètre et ce, du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021 seulement. Le Club devra analyser d'autres options au printemps prochain ou présenter une nouvelle demande au plus tard le 30 avril 2021.

Il est en outre résolu que cette autorisation est conditionnelle à ce que le trajet soit bien balisé en plus d'une signalisation adéquate et que la sécurité dans ce secteur demeure leur entière responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.**

**64.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services professionnels de Groupe de géomatique AZIMUT inc. visant l'analyse et bonification à la solution GOintra, au montant de 14 946.75 \$ taxes incluses, telle que décrite dans sa soumission portant le numéro SOUMISSION 2020-INF-025. Ces travaux sont reconnus dans le cadre du Programme de gestion des Actifs pour laquelle la municipalité a reçu une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

**Avis de motion**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussignée, Katie Desbiens, conseillère, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le taux d'intérêt sur le paiement des taxes municipales et d'abroger l'Article 6-3 du Règlement de taxation 2020 portant le N° 387-20 ;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du Conseil;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité de Saint-Bruno délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours du calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal*, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

8. **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 388-20 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DES TAXES MUNICIPALES ET ABROGEANT L'ARTICLE 6-3 DU RÈGLEMENT DE TAXATION N° 387-20**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LAC SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 388-20**

**Ayant pour objet de modifier le taux d'intérêt sur le paiement des taxes municipales et d'abroger l'Article 6-3 du Règlement de taxation 387-20**

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et des impacts de celle-ci sur le déroulement normal des activités, la Municipalité de Saint-Bruno désire appliquer une tolérance administrative concernant le paiement des taxes 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes est fixé à 12% l'an au Règlement 387-20, Article 6-3, pour l'exercice financier 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6<sup>ième</sup> jour d'avril 2020.

**65.04.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du projet de règlement portant le N° 388-20 et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Le taux d'intérêt établi au règlement 387-20, Article 6-3, est suspendu pour les versements du 7 mai, 9 juillet et 8 octobre 2020. De ce fait, le calcul des intérêts est reporté au 31 décembre 2020.

**ARTICLE 2 CLAUSE PARTICULIÈRE DE RENOUVELLEMENT**

La suspension prévue par l'Article 1 du présent règlement pourra être modifiée ou annulée par voie de résolution du Conseil municipal dès que celui-ci le jugera à propos.

**ARTICLE 3 ABROGATION DE L'ARTICLE 6-3 DU RÈGLEMENT DE TAXATION N° 387-20**

Le présent règlement abroge l'article 6-3 du règlement de taxation 387-20 pour l'année 2020.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Les dispositions du présent règlement ont force et effet en date du jeudi 7 mai 2020, date fixée pour le deuxième versement des taxes 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. AUTORISATION POUR ACHAT D'UNE MACHINE À PEINTURER POUR LE LIGNAGE DE RUE**

**66.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Dominique Coté et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno autorise l'achat d'une machine à peindre pour le lignage de rue au montant de 7 000 \$ plus taxes, tel que soumis par Signalisation Audet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. ACCEPTATION POUR ACHAT D'UN CAMION CHEVROLET SILVERADO 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics doit se prévaloir d'un nouveau camion pour les besoins ponctuels ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet achat a été prévu au budget 2020.

**POUR CES MOTIFS,**

**67.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner l'achat d'un camion Chevrolet Silverado 2020 au montant de 41 172.54 \$, taxes incluses, chez le concessionnaire Duchesne Auto Ltée à Alma.

Il est en outre résolu d'autoriser le financement du camion Chevrolet Silverado 2020, au montant de 37 611.77 \$, sur une période de 60 mois, à la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons, en prévoyant la possibilité de paiements anticipés au budget pour finaliser cette acquisition et d'autoriser M. François Claveau, maire, ou Mme Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents relatifs à cet achat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. ANNULATION DE TOUTES LES ACTIVITÉS PRÉVUES À L'ARÉNA ET DANS LES SALLES**

**CONSIDÉRANT** l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars dernier sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

**CONSIDÉRANT** cet état d'urgence est prolongé jusqu'au 4 mai prochain ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, que toutes les activités prévues à l'aréna et dans les salles soient annulées pour les mois d'avril et mai.

**EN CONSÉQUENCE,**

**68.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Coté, appuyé par Mme la conseillère Katie Desbiens et résolu à l'unanimité des membres présents que ce Conseil déclare la fermeture de l'aréna et des salles de la Mairie en date du 13 mars 2020 et que toutes les activités prévues en avril et en mai 2020, soit le Mai-ga festival, le Rasothon Marie-Hélène Coté, le Bœuf braisé des Chevaliers de Colomb et le souper de la Société de développement, soit annulées.

Il est en outre résolu que ces infrastructures municipales demeureront fermées tant et aussi longtemps que l'état d'urgence sanitaire ne sera pas levé par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12. DEMANDE DE REMBOURSEMENT À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a octroyé un montant de 6 000 \$ à la Société de développement pour la tenue de ses activités et son fonctionnement pour l'année 2020 ;

**ATTENDU QUE** le Mai-ga festival et le souper annuel de la Société ont été annulés.  
**POUR CES MOTIFS,**

**69.04.20**

Il est proposé par Mme la conseillère Katie Desbiens, appuyée par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la Société de développement le remboursement du 2 000 \$ octroyé pour le Mai-ga festival moins les frais déjà engagés, ainsi que la partie du montant de 4 000 \$ devant servir à la préparation du souper-conférence dont le pourcentage est laissé à la discrétion de la Société de développement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR DÉPLACEMENT D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR D'ALMA SOUDURE**

**70.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Dominique Coté et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à procéder à un appel d'offres public pour le déplacement d'une conduite d'aqueduc dans le secteur d'Alma soudure, rue Industrielle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA RISISS**

**71.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du rapport financier 2019 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **15. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA TOITURE DE L'ARÉNA**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection de la toiture de l'aréna sont admissibles à l'aide financière accordée dans le cadre du Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ (2019-2023) ;

**ATTENDU QUE**, pour la préparation desdits travaux, il y a lieu de faire réviser l'évaluation de façon à y inclure les données concernant l'isolation et autres données pertinentes, permettant de produire le document d'appel d'offres requis.

**POUR CES MOTIFS,**

**72.04.20**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à demander une révision des documents préparés par les professionnels pour y inclure les données d'isolation et autres données pertinentes, valider les coûts et, conséquemment, autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public visant la réfection de la toiture de l'Aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **16. RAPPORT DES COMITÉS**

### **A) TRAVAUX PUBLICS**

M. le conseiller Yvan Thériault dresse le bilan des travaux effectués ainsi que les activités de déneigement. Il y a eu une importante tempête en mars où nous avons été dans l'obligation de faire appel à des entrepreneurs privés afin de maintenir un niveau de service adéquat.

### **B) ARÉNA**

M. le conseiller Jean-Claude Bhérer présente le rapport concernant la décision de la fermeture de l'Arena depuis le 13 mars dernier. L'arrêt des compresseurs a été effectué le 16 mars, le premier ministre du Québec ayant annoncé le 15 mars que tous les lieux publics de loisirs et de sports devaient fermer. Nous avons permis à notre personnel d'effectuer différents travaux d'entretien sur nos infrastructures.



**C) LOISIRS**

M. le conseiller Jean-Claude Bhérer dresse un bilan de l'ensemble des activités préparatoires se réalisant actuellement en prévision des activités de loisirs au cas où il y aurait levée des mesures de santé publique qui sont présentement en cours.

**D) JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Mme la conseillère Katie Desbiens informe le conseil que les membres du Jardin communautaire sont actuellement en réflexion car les activités de la prochaine saison pourraient être compromises.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

La rencontre se déroulant à huis clos par voie téléphonique, les citoyens sont appelés à poser leurs questions par le Site internet ou le Facebook de la municipalité.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**73.04.20**

À 18 h 49, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance.